



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 MAI 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0123**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 45
Pouvoirs : 15
Absents : 0
Excusés : 29
Pour : 60
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

30 MAI 2024

et publié le

30 MAI 2024

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le vendredi 24 mai 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 mai 2024.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Damien VYNCK, Anne-Françoise BESSON à Jean-François CLAPPAZ, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, Marie-Béatrice MATHIEU à Patrick BEAU, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à Henri BAILE, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2021-0331 du 22 octobre 2021 relative à la volonté de la communauté de communes de se doter d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0051 du 20 mars 2023 portant sur l'engagement de la communauté de communes dans un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) pour la période 2023-2026,

La communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) est signataire d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) pour la période 2023-2026.

Le PLEAC permet de réunir les signataires autour des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) du territoire, en croisant leurs différents dispositifs d'accompagnement et de subvention de manière cohérente, dans un objectif de généralisation de l'EAC.

La coordination du PLEAC est portée par Le Grésivaudan.

Au croisement de plusieurs politiques publiques, l'EAC s'adresse à tous les habitants d'un territoire, peu importe leur âge et tout au long de leur vie, afin de favoriser l'émancipation des personnes et l'exercice de leurs droits culturels.

Dans ce cadre, chacun des signataires du PLEAC porte des objectifs spécifiques liés à leurs propres politiques d'EAC, mais tous convergent vers quatre objectifs principaux:

- Développer l'EAC pour tous ;
- Veiller à un maillage du territoire durable et équitable ;
- Veiller à la diversité des formes artistiques proposées ;
- Favoriser la transversalité et la co-construction des projets.

Dans ce cadre et suite à l'instruction et l'analyse des projets en Comité technique et Comité de pilotage, Le Grésivaudan propose de soutenir les projets suivants :

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention	Chapitre/ Compte
Commune de Pontcharra – Le Coléo	Chut ! Une pomme	3 600 €	3 600 €	65/657341
Commune de Biviers (Partenariat Réseau de Lecture publique)	Projet Fresque Terre d'Olympisme	3 960 €	2 000 €	65/657341
Association - Scènes Obliques	Scènes obliques Parcours 1 "Spectacle vivant" (Pour compléter les 3 000 € alloués en 2023 pour ce projet)	12 700 €	3 000 €	65/65748

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association - Scènes Obliques	Scènes obliques Parcours 3 "Arts visuels"	4 200 €	920 €	65/65748
Association - Scènes Obliques	Scènes obliques Parcours 4 "Ecriture & lecture"	1 660 €	1 160 €	65/65748
Total		26 120 €	10 680 €	

L'ensemble de ces parcours se déroulera durant le premier semestre 2024.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

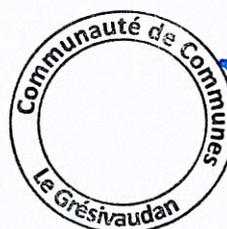
- D'attribuer les subventions présentées dans le tableau ci-avant,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 MAI 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

